

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 28 MARS 2019 A 19h 30**

Sont présents:

Madame Ève Drouin, messieurs Alain Desrosiers, Pierre Guyon, Denis Huberdeau, siégeant sous la présidence de Madame Annie Houle.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est Absent : Monsieur Yvon Forget.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 30 JANVIER 2019

Il est proposé par madame Annie Houle, et unanimement résolu que le rapport du 30 janvier 2019 est accepté tel que rédigé.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE; 690, RUE RICHELIEU

Considérant la demande de dérogation mineure de madame Vanessa Savard concernant l'implantation d'une piscine creusée au 690, rue Richelieu;

Considérant que ladite piscine est située à 7.2 mètres de la ligne de rive au lieu de 10 mètres;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage

Il est proposé par madame Annie Houle, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. MARIE-JOSÉ MITCHELL
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 311 348**

Considérant la demande de madame Marie-Josée Mitchell relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 348 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. 9232-5844-QUÉBEC inc
RECONSTRUCTION ; LOT 5 310 661**

Considérant la demande de madame France Jeannotte relativement à la reconstruction d'une cabane à sucre commerciale sur le lot 5 310 661 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme au chapitre 13 du règlement de zonage no. 3-2011;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. DANIEL PELLETIER
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 311 482**

Considérant la demande de monsieur Daniel Pelletier relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 348 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

REMERCIEMENT À MONSIEUR ALAIN DURAND

Les membres du Comité consultatif de Saint-Marc-sur-Richelieu désirent remercier l'apport aux différentes discussions du CCU. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses entreprises personnelles.

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Ève Drouin, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h15

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Annie Houle
Présidente du comité